



# Rapport annuel 2021

## Programme Slime



## Table des matières

<b>I. Le déploiement du programme Slime sur les territoires .....</b>	<b>2</b>
<b>II. Les ménages bénéficiaires du programme .....</b>	<b>3</b>
Des profils variés.....	3
Des difficultés communes en métropole.....	4
<b>III. De nombreux donneurs d’alerte mobilisés .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. Des visites à domicile sur-mesure .....</b>	<b>6</b>
Objectifs du diagnostic sociotechnique .....	6
Les petits équipements .....	6
Des modalités d’intervention variées.....	6
<b>V. Un large panel de solutions à disposition sur les territoires .....</b>	<b>8</b>
<b>VI. Un coût variable selon les collectivités .....</b>	<b>9</b>
<b>VII. Le Slime en Région Réunion .....</b>	<b>10</b>
<b>VIII. Coordination et suivi du programme Slime .....</b>	<b>12</b>
Poursuivre l’outillage des collectivités.....	12
Augmenter la notoriété du programme Slime .....	13
Résultats des appels à candidature.....	14
Animation de la communauté de collectivités Slime .....	14
Préfiguration du programme Slime+ pour la nouvelle période CEE .....	14

# I. Le déploiement du programme Slime sur les territoires

Le programme Slime est un outil d'ingénierie territoriale qui permet aux collectivités de mettre en œuvre une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique. Il s'appuie sur l'existant pour coordonner les acteurs et dispositifs présents sur les territoires et ainsi en accroître l'efficacité.

Le programme Slime propose une **méthodologie**, des **financements**, des **outils** et un accompagnement pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique, faire un diagnostic de leur situation, leur proposer des solutions durables et adaptées et accompagner les plus fragiles jusqu'à leur mise en œuvre.

En 2020, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) estime à **3,5 millions le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, soit près de 12% des français**. Le programme Slime vise précisément à massifier le repérage de ces ménages, en mettant en œuvre un dispositif local d'animation territoriale par :

- L'organisation de la chaîne de détection des ménages,
- La réalisation d'un diagnostic sociotechnique systématique, lors d'une visite à domicile,
- Et l'orientation des ménages vers des solutions durables et adaptées.

Les dispositifs locaux Slime sont **des systèmes territorialisés** de visites à domicile, nécessitant une animation *ad hoc* pour **mobiliser les partenaires locaux** en amont et en aval. Ils sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie « précarité énergétique », dans le cadre du programme Slime coordonné par le CLER.

En 2021, **38 collectivités locales pilotent un Slime** :

- 13 Conseils départementaux : Ain, Alpes de Haute-Provence, Ardèche, Aude, Bas-Rhin, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Lot, Mayenne, Morbihan, Vaucluse
- 1 Conseil régional : La Réunion
- 7 Communautés d'agglomération : Valence Romans Agglo, CARENE, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Paris Saclay, Pau Béarn Pyrénées, Lamballe Terre & Mer, Fougères Agglomération
- 2 Communautés de communes : Crestois et Pays de Saillans, Petite Terre (Mayotte)
- 1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise
- 4 CCAS : Grenoble, Montpellier, Saint-Nazaire, Malaunay
- 3 Métropoles : Brest Métropole, Métropole Européenne de Lille, Nantes Métropole
- 4 communes : Montfermeil, Besançon, La Roche-sur-Yon, Couesnon Marche de Bretagne
- 2 syndicats : Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV), Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN)
- 1 Établissement public territorial : Est Ensemble

En 2021, ces territoires :

- Ont accompagné **12 444 ménages en précarité énergétique** vers une solution de sortie de leur situation,
- Ont investi plus de 8 **millions d'euros** dans la lutte contre la précarité énergétique,
- Couvraient une population de 5 432 774 ménages, soit **19% de la population française**, qui compte 29 000 000 de ménages.

Compte tenu du **poids du dispositif de la Région Réunion** dans le programme national et de ses spécificités territoriales (climat tropical, poids des factures d'eau, accompagnement...), une distinction est opérée avec les résultats métropolitains.

**En métropole, 7 373 ménages ont reçu une visite à domicile**, au cours de laquelle un diagnostic sociotechnique a été réalisé. Ils ont été repérés par des donneurs d'alerte puis orientés vers une ou plusieurs solutions afin d'améliorer leur situation.

## II. Les ménages bénéficiaires du programme

### Des profils variés

Le Slime concerne tous les ménages en précarité énergétique, **quel que soit le statut d'occupation du logement**.

**La proportion de locataires** (35% de logements issus du parc privé et 26% issus du parc social) **est liée aux profils des donneurs d'alerte**, principalement les travailleurs sociaux, parfois via le FSL, qui sont sollicités pour des aides curatives. La part de propriétaires occupants, qui étaient jusqu'ici moins souvent identifiés que les locataires par les dispositifs Slime, a connu une **augmentation significative** en 2 ans (passant ainsi de 30% en 2018 à 47% en 2020), mais a à nouveau diminué depuis (38%).

Statut d'occupation	Slime Métropole	Type de ménage	Slime Métropole	Date de construction du logement <sup>1</sup>	Slime Métropole
Locataire privé	<b>35%</b>	Couple sans enfant	<b>10%</b>	Avant 1949	<b>39%</b>
Locataire social	<b>26%</b>	Couple avec enfant(s)	<b>27%</b>	Entre 1950 et 1974	<b>23%</b>
Propriétaire occupant	<b>38%</b>	Personne seule	<b>34%</b>	Entre 1975 et 1999	<b>19%</b>
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	<b>1%</b>	Famille monoparentale	<b>27%</b>	À partir de 2000	<b>9%</b>

<sup>1</sup> Les chargés de visite n'ayant pas toujours accès à cette information, 15% des dates de construction ne sont pas renseignés.

## Des difficultés communes en métropole

Les difficultés rencontrées par les ménages en métropole face à la gestion de l'énergie et l'accès à un **confort thermique minimal** sont flagrantes :

- 64% des ménages déclarent avoir froid dans leur logement,
- 44% se restreignent ou se privent d'énergie,
- Plus d'1 ménage sur 4 utilise un chauffage d'appoint (convecteur électrique mobile, radiateur bain d'huile ou poêle à pétrole principalement).

En métropole, le premier motif de repérage concerne les factures : montants particulièrement importants (35% des ménages), situations d'impayés (13%), difficultés à payer (6%). Le second est relatif à un inconfort thermique important : froid en hiver (23%) et humidité (8%).

Rappelons que la précarité énergétique est le résultat d'une combinaison de trois facteurs :

- **Faibles revenus** : plus des trois quarts des ménages bénéficiaires du Slime se situent en dessous des plafonds « très modestes » de l'Anah,
- **Logement peu performant** : 6 logements sur 10 visités dans le cadre du Slime ont été construits avant 1974, date à laquelle est publiée la première réglementation thermique,
- **Coût de l'énergie** : 44% des ménages bénéficiaires du Slime se chauffent à l'électricité, et 42% grâce au gaz. Ces dernières années, le coût de ces énergies n'a cessé d'augmenter.

### III. De nombreux donneurs d'alerte mobilisés

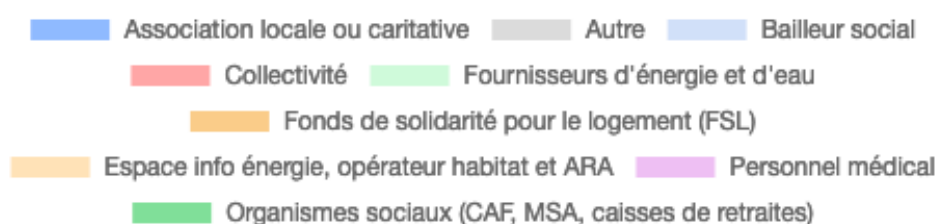
La méthodologie Slime repose avant tout sur la mobilisation et l'animation de son réseau de donneurs d'alerte. Il s'agit de tous les acteurs susceptibles de rencontrer des ménages en situation de précarité énergétique au cours de leurs activités professionnelles ou bénévoles. Lorsqu'un donneur d'alerte identifie un ménage comme étant potentiellement en précarité énergétique, il en informe la collectivité ou son partenaire opérationnel, qui propose une visite au ménage.

En 2021, les principaux donneurs d'alerte sont les collectivités elles-mêmes : 53% des ménages sont repérés par les travailleurs sociaux de leurs services.

La seconde moitié des donneurs d'alerte se répartit entre les structures porteuses d'un Espace Conseil France Rénov (anciennement « Espace Info Energie ») et les opérateurs habitat (10%), les commissions des Fonds de Solidarité Logement (9%), les associations locales ou caritatives (4%), les bailleurs sociaux (2%), les organismes sociaux et les fournisseurs d'énergie. Plusieurs collectivités mobilisent également des membres du personnel médical, des agences immobilières, des structures d'aide à domicile, etc.

Environ 1 ménage sur 5 n'est pas repéré par un donneur d'alerte mais via des actions d'animation ou de sensibilisation, du porte-à-porte, une communication de la part de la collectivité, ou encore le bouche-à-oreille.

#### Par le profil du donneur d'alerte



## IV. Des visites à domicile sur-mesure

### Objectifs du diagnostic sociotechnique

Le diagnostic sociotechnique réalisé au domicile du ménage a plusieurs objectifs :

- Qualifier la situation sociale et financière du ménage,
- Vérifier l'adéquation des abonnements d'eau, d'électricité et de gaz, ainsi que les réglages de certains appareils (thermostat, ballon d'eau chaude),
- Qualifier le bâti (moisissures, mauvaise isolation...),
- Étudier les usages du logement ainsi que l'état des appareils (électroménager, système d'eau chaude et de chauffage).

Le diagnostic fait l'objet d'un rapport complet. Il permet de proposer au ménage une ou plusieurs solutions adaptées à sa situation et aux problématiques qu'il rencontre, dans l'objectif de lui permettre de sortir de la précarité énergétique.

### Les petits équipements

La visite est également l'occasion d'installer des équipements d'économies d'énergie, qui permettent un gain de confort immédiat ainsi que des économies sur les factures dès la première année (ampoules basse consommation, multiprises à interrupteur, économiseurs d'eau, joints de fenêtres, boudins de porte, rideaux thermiques...).

En métropole, **60 000 petits équipements** permettant de réaliser des économies d'énergie ou de gagner en confort ont été installés au domicile des ménages. Ce sont principalement des ampoules basse consommation, des systèmes hydro-économes pour douches et robinets, des multiprises à interrupteur, des bas de porte adhésifs, des joints isolants pour portes et fenêtres, et des thermomètres. Ces équipements sont généralement installés pendant la visite par le ménage et le chargé de visite, et sont choisis en fonction des besoins du ménage : il n'existe pas de kit type.

En métropole, ces équipements coûtent en moyenne **60€ par ménage**. Pour plusieurs dispositifs, une part de ces équipements est fournie par des fournisseurs d'énergie.

### Des modalités d'intervention variées

**3 collectivités sur 4 délèguent tout ou partie des visites à un partenaire opérationnel.** Différentes structures peuvent ainsi être mobilisées pour accompagner les ménages : agence locale de l'énergie et du climat, association logement, opérateurs habitat....

**Sur l'ensemble des dispositifs Slime, 80% des chargés de visite interviennent seuls et 20% en binôme.** Les profils des intervenants sont **complémentaires**, par l'approche (sociale et énergie) ou par le statut (salaire en insertion accompagné par un conseiller énergie par exemple). Combiner des profils différents au sein d'un binôme permet de fluidifier l'intervention, notamment par un partage clair des tâches.

Près de 9 chargés de visite sur 10 ont **des profils qualifiés** tels que **les conseillers énergie** ou **les travailleurs sociaux**.

On observe que de plus en plus de collectivités font le choix de pérenniser ces postes ou de faire

appel à des profils plus expérimentés plutôt que de recourir à des profils peu expérimentés qui nécessitent un important effort de formation.

1 collectivité sur 2 intervient auprès des ménages en **deux visites** : la première est dédiée à la réalisation du diagnostic sociotechnique, et la seconde permet d'installer les petits équipements, d'expliquer le rapport de visite au ménage et de détailler les orientations proposées.

Les deux tiers des collectivités ont mis en place un **comité d'orientation** qui réunit l'ensemble des partenaires et permet d'étudier la situation des ménages afin de leur proposer les solutions les plus adaptées.

Enfin, certaines collectivités ont mis en place des **solutions innovantes** sur leur territoire :

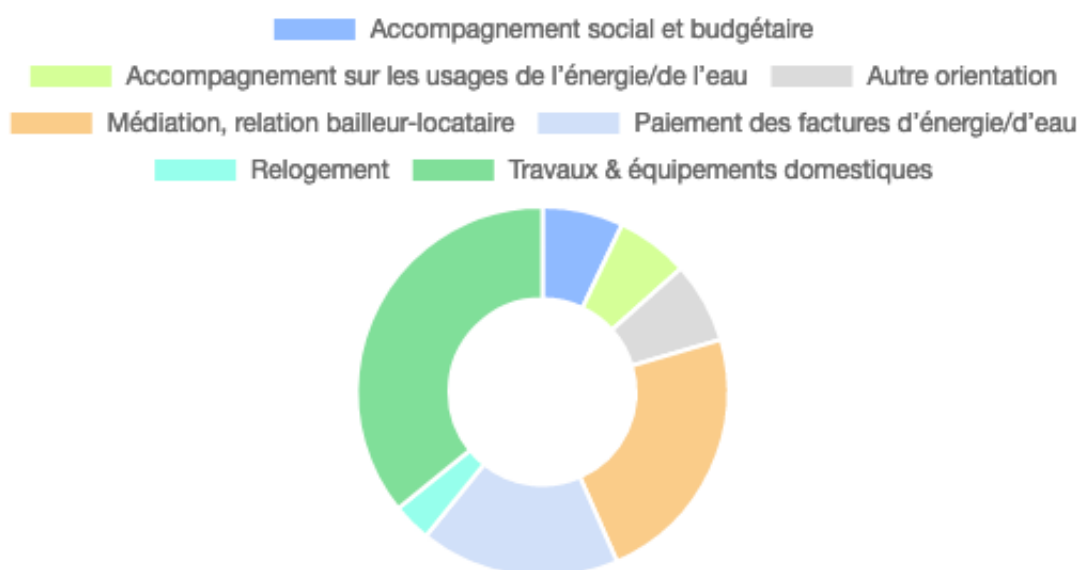
- 1 collectivité sur 2 propose des actions de **médiation** entre le locataire et son bailleur, et/ou des modalités d'**accompagnement renforcé** post-visite pour les ménages les plus fragiles afin de les aider à se saisir de la solution proposée.
- 1 collectivité sur 3 a mis en place un **fonds d'aide aux petits travaux ou au remplacement d'équipement**. Ce type de fonds permet de financer de petites interventions (entretien d'une chaudière, remplacement ou installation d'un radiateur, réparation d'une fenêtre...) ou de remplacer des appareils électroménagers très énergivores.



## V. Un large panel de solutions à disposition sur les territoires

L'orientation vers **une ou plusieurs solutions** qui permettront au ménage de sortir de la précarité énergétique est l'aboutissement du Slime<sup>2</sup>.

### Préconisation



En 2021 :

- 42% des ménages sont orientés **vers une solution de travaux** de performance énergétique. C'est moins qu'en 2020 : les travaux représentaient 1 solution sur 2. Pour les propriétaires occupants, près de 8 ménages sur 10 sont orientés vers la réalisation de travaux,
- Pour plus d'un quart des ménages, **le bailleur ou le gestionnaire du logement** est contacté pour engager une médiation locataire-bailleur,
- 1 ménage sur 5 est orienté vers **une aide au paiement des factures d'énergie et d'eau**,
- 8% des ménages se voient proposer un **accompagnement social et budgétaire**, et 7% un **accompagnement sur les usages**,
- Enfin, 4% des ménages sont orientés vers un **relogement**.

<sup>2</sup> Le total des orientations proposées dépasse les 100% car les ménages peuvent être orientés vers plusieurs solutions.

## VI. Un coût variable selon les collectivités

En 2021, le coût moyen d'un Slime est de **662€ par ménage bénéficiaire**. Ce coût varie d'un Slime à l'autre : il se situe entre 400 et 1100 euros environ. Ce coût est fonction :

- **Des objectifs de visites fixés par la collectivité** (1 à 20 ménages bénéficiaires du Slime pour 1 000 ménages habitant sur le territoire),
- **Du type de territoire** : sur un territoire vaste et peu densément peuplé, le temps de transport peut avoir un impact important sur le coût du dispositif par rapport au nombre de ménages bénéficiaires,
- **De la maturité du dispositif** : au cours de l'année de lancement, une collectivité touchera souvent moins de ménages que prévu, ce qui rend le coût par ménage plus élevé. Ses ressources seront principalement allouées aux rencontres avec les acteurs de terrain qui identifieront les ménages pour leur faire connaître le Slime et les sensibiliser à la précarité énergétique,
- **Des modalités de visite** choisies par la collectivité : une ou deux visite(s) par ménage, seul ou en binôme, accompagnement renforcé, articulation avec un fonds d'aide aux travaux...

## VII. Le Slime en Région Réunion

Le Conseil régional de la Réunion pilote un Slime depuis 2014. En 2021, il a accompagné environ 40% des ménages bénéficiaires du programme Slime, soit **5 064 ménages**.

Avant la crise du Covid-19, les bailleurs sociaux représentaient les premiers donneurs d'alerte avec plus de 50% des ménages repérés. Aujourd'hui, ils sont à l'origine de 27% des repérages, tandis que les collectivités (CCAS, Conseil Régional) ont pris une place plus importante en repérant 40% des ménages. EDF, en tant que fournisseur d'énergie et financeur du Slime, est également très impliqué dans le repérage.

Les ménages ont été très nombreux à **solliciter directement le dispositif** (57%). C'est moins qu'en 2020 (77%), où les actions de repérage par les donneurs d'alerte avaient fortement ralenti avec la crise sanitaire. Cependant, le bouche à oreille reste particulièrement efficace, car la collectivité propose des solutions complémentaires suite à la visite telle que l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Statut d'occupation	Slime Réunion	Type de ménage	Slime Réunion	Date de construction du logement	Slime Réunion <sup>3</sup>
Locataire privé	<b>11%</b>	Couple sans enfant	<b>13%</b>	Avant 1949	<b>0%</b>
Locataire public	<b>33%</b>	Couple avec enfant(s)	<b>26%</b>	Entre 1950 et 1974	<b>5%</b>
Propriétaire occupant	<b>53%</b>	Personne seule	<b>22%</b>	Entre 1975 et 1999	<b>31%</b>
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	<b>3%</b>	Famille monoparentale	<b>29%</b>	À partir de 2000	<b>35%</b>

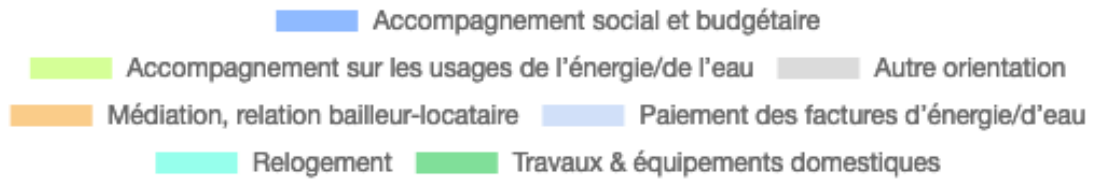
Pour la Région Réunion, les ménages accompagnés en 2021 sont **principalement des propriétaires occupants** (53%). Avant la crise sanitaire, le dispositif touchait une très grande part de locataires du parc public en raison de la forte mobilisation des bailleurs sociaux. Cette modification de la répartition entre les statuts d'occupation s'explique en grande partie par le repérage des ménages, qui s'est beaucoup diversifié depuis 2020, avec une augmentation importante du bouche-à-oreille.

**La majorité des logements occupés ont été construits après 1975**, ce qui correspond à la tendance observée pour l'ensemble du parc de la Région (88,4% des logements ont été construits après 1970<sup>4</sup>).

<sup>3</sup> Dans 45% des cas la date de construction n'est pas renseignée.

<sup>4</sup> Source : Insee, RP2017.

# Préconisation



**7 ménages sur 10** sont orientés vers une **solution de travaux ou de remplacement d'équipements domestiques**. Pour la grande majorité d'entre eux, il s'agit de bénéficier du dispositif Eco-Solidaire, qui permet l'installation d'un chauffe-eau solaire. En effet, de nombreux logements ne disposent pas de système d'eau-chaude sanitaire.

## VIII. Coordination et suivi du programme Slime

### Poursuivre l'outillage des collectivités

#### a. SoliDiag nouvelle version

Le logiciel SoliDiag est utilisé par les collectivités Slime depuis fin 2017. Il s'agit du principal outil de reporting du programme : les chargés de visites remplissent un certain nombre de données relatives au ménage et au logement au cours de la visite, ce qui permet de générer des statistiques ainsi qu'un rapport de visite. Le remplissage de SoliDiag est également une condition pour l'obtention des financements Slime.

Deux années d'utilisation ont permis d'identifier plusieurs besoins d'évolution pour faciliter le travail des utilisateurs et permettre une meilleure prise en main de l'ensemble des fonctionnalités de l'outil. En 2020, le CLER – Réseau pour la transition énergétique a donc confié la mission de refonte du logiciel à l'entreprise Simplon.co. Elle s'est déroulée en deux temps pour :

- Faciliter le suivi des dispositifs Slime : consolidation et amélioration des éléments utilisés par tous pour faciliter le suivi de l'activité aux niveaux individuel (chargé de visite), local (territoire) et national (CLER),
- Améliorer la partie visite à domicile et les rapports : révision du contenu proposé pour la visite et du système de calculs et d'estimations de consommation/économies, amélioration des rapports de visites.

Dès la fin de l'année 2020, la nouvelle version a pu être testée par un panel d'utilisateurs, pour un déploiement généralisé auprès de l'ensemble des parties-prenantes début janvier 2021. Les retours des collectivités confirment que cette nouvelle version est plus ergonomique et intuitive. Il en est de même pour l'utilisation administrative et financière faite par le CLER.

La perspective de la reconduction du programme Slime en 2022<sup>5</sup> et ses nouvelles modalités ont amené le CLER à lancer le développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux modules dans SoliDiag au dernier trimestre 2021, pour une mise en service courant 2022 :

- Nouvelles fonctionnalités liées aux évolutions du programme Slime à partir de 2022 :
  - Mise à jour des règles d'éligibilité des ménages
  - Ajout d'une fonctionnalité pour le suivi des accompagnements renforcés
  - Développement d'un onglet pour les « Suivi à N+1 », qui consiste à reprendre contact avec les ménages un an après la visite à leur domicile
  - Finalisation de la mise en conformité avec le RGPD
- Préfiguration de nouveaux modules :
  - Module de calculs d'économies d'énergie envisageables suite à l'adoption de certains gestes par les ménages
  - Module d'évaluation<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Voir 7.5.

<sup>6</sup> Voir 7.1.b.

## b. Kit d'évaluation

En 2020, le programme Slime a fait l'objet d'une évaluation complète sur la période 2013-2019. Suite à la publication du rapport, le CLER – Réseau pour la transition énergétique a mis à disposition des collectivités un kit d'outils produit par l'association Solibri.

Ce kit d'outils permet aux collectivités d'évaluer l'impact de leur dispositif Slime sur la situation des ménages qui ont bénéficié d'une visite au moins un an auparavant. Ce kit est composé des outils suivants :

- Un tutoriel complet pour guider les collectivités pas à pas dans leur démarche d'évaluation,
- Un outil d'échantillonnage sous forme d'un tableur excel permettant de créer un échantillon de ménages représentatif en termes de statut d'occupation et de composition des ménages,
- Un questionnaire en ligne (accessible via le logiciel Sphinx<sup>7</sup>) et en PDF,
- Un rapport d'évaluation automatique issu des données traitées par Sphinx,
- Un modèle de présentation du rapport,
- Un modèle de synthèse communicante.

Ce kit a été présenté aux collectivités au printemps 2021 lors d'un webinaire.

## Augmenter la notoriété du programme Slime

### a. Communication

En 2020, l'agence Epiceum a produit une stratégie et un plan de communication pour le programme Slime. Trois axes stratégiques ont ainsi été définis :

- **Axe 1** – Développer une communication d'influence pour impliquer davantage les élus locaux,
- **Axe 2** – Accompagner la montée en puissance des écosystèmes d'acteurs dans chaque territoire,
- **Axe 3** – Valoriser le programme national Slime et ses réussites dans les territoires.

En 2021, de nombreux outils ont vu le jour. L'identité du programme Slime a été mise à jour, avec la création d'une charte graphique propre ainsi que de nombreux pictogrammes et illustrations pour nourrir les éléments de communication. Le site web du programme a également été refondu entièrement : sa nouvelle version a été mise en ligne en septembre 2021. Enfin, des visuels ont été créés pour mettre en valeur les principaux indicateurs issus de l'évaluation nationale de 2020.

### b. Prospection

Suite aux élections départementales du printemps 2021, le CLER – Réseau pour la transition énergétique a envoyé plus de 350 courriers aux élus des Conseils départementaux pour les inviter à rejoindre le programme Slime. Cette campagne a ciblé en priorité les président.e.s et vice-

---

<sup>7</sup> Sphinx est un logiciel en ligne qui permet de créer des questionnaires, de saisir les réponses en direct, et de générer des rapports à partir des réponses récoltées.

président.e.s en charge de l'habitat, des affaires sociales et de l'énergie.

En 2021, le CLER – Réseau pour la transition énergétique a animé trois sessions de la formation-action « S'approprier le Slime », qui ont mobilisé plus de 50 inscrits. Cette formation se déroule en ligne, sous un format webinaire de 2h30. Elle s'adresse aux collectivités et partenaires intéressés par la démarche. La formation présente le fonctionnement du programme, les outils, les financements, ainsi que la méthodologie en trois étapes.

## Résultats des appels à candidature

7 nouvelles collectivités ont rejoint le programme Slime en 2021 :

- La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- Le Conseil départemental Alpes de Hautes Provence,
- Le Conseil départemental de l'Ardèche,
- Le Conseil départemental du Vaucluse,
- La communauté de commune Couesnon Marches de Bretagne.
- L'établissement public territorial Est Ensemble,
- Fougères Agglomération.

## Animation de la communauté de collectivités Slime

En 2021 et pour la deuxième année consécutive, le programme Slime s'est associé au réseau RAPPEL pour organiser un événement commun. La *Rencontre nationale des acteurs engagés contre la précarité énergétique* a ainsi réuni près de 100 participants en décembre 2021. Membres du RAPPEL et parties prenante d'un dispositif Slime se sont connectés en visioconférence pour suivre les différentes séquences proposées.

**La thématique « Mieux accompagner les ménages les plus fragiles » a constitué le fil rouge de cette rencontre.** Lors de la plénière d'introduction, les animateurs du RAPPEL ont présenté les actualités du réseau et de la précarité énergétique. Puis une conférence sur l'accompagnement des ménages a suivi, avec les interventions de Nathalie Gaillard qui anime le Slime de la Mayenne, et Romain Gournet, sociologue de l'énergie. Les équipes du RAPPEL et du Slime ont ensuite proposé aux participants quatre ateliers différents :

- L'accompagnement des ménages en précarité énergétique à travers la mobilisation d'habitants relais,
- Le lien entre santé et précarité énergétique,
- L'accompagnement des ménages en précarité énergétique à travers la mobilisation d'un réseau de bénévoles,
- La lutte contre la précarité énergétique dans les quartiers d'habitat social.

Pour retrouver les présentations et les compte-rendu de ces temps forts, rendez-vous sur le site du programme Slime : <http://www.lesslime.fr/>

## Préfiguration du programme Slime+ pour la nouvelle période CEE

Le programme Slime arrivant à son terme fin 2021, et fort des résultats très positifs obtenus depuis son lancement en 2013, le CLER – Réseau pour la transition énergétique a souhaité pouvoir poursuivre les actions de lutte contre la précarité énergétique dans les territoires engagés dans le cadre du Slime.

En coopération avec le Ministère de la Transition écologique, les membres de son Comité d'Experts et les collectivités Slime, l'association a préfiguré **le programme Slime+** avec pour objectif d'atteindre une nouvelle envergure à l'horizon 2025 :

- **100 collectivités** engagées dans la mise en œuvre de la méthodologie Slime (contre 40 en 2021),
- **100 000 ménages** pris en charge dans le cadre du programme sur l'ensemble de la période,
- **35% de la population nationale** résidant dans un territoire couvert par un Slime (contre 19% en 2021),
- Accompagner les ménages jusqu'à la mise en œuvre des solutions (et plus seulement les orienter vers les dispositifs existant).

Les enseignements tirés des années précédentes ont conduit le CLER à intégrer des adaptations pour la période 2022-2025 :

- Sur le plan méthodologique, viser un accompagnement renforcé des ménages les plus fragiles pour les aider à se saisir des solutions proposées. Cet accompagnement renforcé sera proposé à 1 ménage sur 5 au minimum.
- Sur le plan financier, financer l'animation territoriale des dispositifs locaux ainsi que leur évaluation, indépendamment du nombre de visites réalisées.
- Compte-tenu des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un Slime et dans une perspective d'améliorer leur efficacité, le programme imposera à partir de 2022 un objectif minimum de 50 ménages bénéficiaires par an pour les petits territoires.

Par ailleurs, la réglementation des Certificats d'économie d'énergie « Précarité énergétique », qui financent le programme Slime, a également connu des évolutions. A partir de 2022, seuls les ménages « très modestes » selon les plafonds de l'Anah seront éligibles au programme.

Le programme PRO-INFO-PE-03 « Slime + » a été validé par un [arrêté du 14 décembre 2021](#), publié au Journal Officiel le 29 décembre 2021. Un appel à financeurs a été lancé le 17 décembre vers les fournisseurs d'énergie afin qu'ils soutiennent ce nouveau programme.